

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 17 novembre 2025, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Denis Fortin, conseiller

Sonia Lachaine, conseillère

Sébastien Lavoie, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Léanne Sanche, conseillère

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2025-11-320

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour est mise à la disposition du public présent.

2025-11-321

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2025-11-322 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 17 novembre 2025, au montant de 2 149 371.54\$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2025-11-323 NOMINATION DES MEMBRES DU CCU ET CLP

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement numéro 112 pour constituer un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement indique que les membres doivent être nommés et que le terme soit défini par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le comité consultatif d'urbanisme et le comité local du patrimoine soient formés des personnes suivantes:

Membres du conseil: M. Denis Fortin
 M. Richard Lévesque
 M. Sébastien Lavoie (substitut)

Membres citoyens: M. Pierre Coderre
 Mme Diane Doré
 M. Yvon Ouellette

QUE le terme soit pour une période de deux ans, soit du 17 novembre 2025 au 16 novembre 2027.

ADOPTÉE

2025-11-324

ALLOCATION DE PRÉSENCE AUX MEMBRES CITOYENS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser une allocation de 35.00\$ aux membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme pour chaque assemblée ou réunion.

ADOPTÉE

2025-11-325

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS ET D'UN SUBSTITUT POUR LE PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Madame Diane Sirard et Madame Léanne Sanche à représenter la Municipalité de Ferme-Neuve pour siéger sur le conseil d'administration du Parc Régional Montagne du Diable.

QUE Monsieur Denis Fortin soit nommé comme substitut en l'absence d'un des représentants lors des réunions du Parc régional Montagne du Diable.

ADOPTÉE

2025-11-326

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Michel Venne à représenter la Municipalité de Ferme-Neuve pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

QUE Monsieur Sébastien Lavoie soit nommé comme substitut en l'absence de Monsieur Michel Venne lors des réunions de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

2025-11-327

NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES (RSICHL)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Madame Diane Sirard à représenter la Municipalité de Ferme-Neuve pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

2025-11-328

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LE CAMPING BAIE DU DIABLE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Madame Sonia Lachaine, Monsieur Sébastien Lavoie et Monsieur Michel Venne à représenter la Municipalité de Ferme-Neuve pour siéger sur le conseil d'administration du Camping Baie du Diable Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2025-11-329

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Michel Venne à représenter la Municipalité de Ferme-Neuve pour siéger sur le conseil d'administration de l'Agence de développement de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2025-11-330

MANDAT POUR DROIT DE VOTE - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES ÉLEVEURS DES HAUTES-LAURENTIDES (ABATTOIR DE FERME-NEUVE)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Sébastien Lavoie à exercer son droit de vote au sein du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité des éleveurs des Hautes-Laurentides (Abattoir de Ferme-Neuve) au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2025-11-331

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (LERM, article 357), pour l'année 2025-2026 comme suit:

M. Denis Fortin	dépôt le 12 novembre 2025
Mme Sonia Lachaine	dépôt le 7 novembre 2025
M. Sébastien Lavoie	dépôt le 10 novembre 2025
M. Richard Lévesque	dépôt le 10 novembre 2025
Mme Léanne Sanche	dépôt le 10 novembre 2025
Mme Diane Sirard	dépôt le 10 novembre 2025
M. Michel Venne	dépôt le 7 novembre 2025

ADOPTÉE

2025-11-332

FORMATION DE L'UMQ POUR LES NOUVELLES ÉLUES ET LES NOUVEAUX ÉLUS

CONSIDÉRANT l'arrivée de nouvelles élues et de nouveaux élus à la table du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que ceux-ci doivent obligatoirement suivre une formation de base quant à leur fonction et à leur rôle tant politique, administratif que légal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les nouvelles élus et les nouveaux élus suivants soient autorisés à suivre une formation de base quant à leur fonction et à leur rôle tant politique, administratif que légal ainsi qu'une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale:

- Madame Diane Sirard
- Monsieur Denis Fortin
- Madame Sonia Lachaine
- Monsieur Sébastien Lavoie
- Monsieur Richard Lévesque
- Monsieur Michel Venne
- Madame Léanne Sanche

ADOPTÉE

2025-11-333 CONGÉ DES FÊTES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le bureau municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve soit fermé du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclusivement.

ADOPTÉE

2025-11-334 ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 et celles-ci débiteront à 19h30.

19 janvier 2026	13 juillet 2026
9 février 2026	10 août 2026
9 mars 2026	14 septembre 2026
13 avril 2026	13 octobre 2026
11 mai 2026	9 novembre 2026
8 juin 2026	7 décembre 2026

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2025-11-335 ENTENTE CROIX-ROUGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente de renouvellement de Services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'année 2026, telle que déposée et de verser la somme de 591.57\$ non taxable.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2025-11-336 PROJET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL - EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ATTENDU que le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026 comme suit:

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada¹.

ATTENDU que le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

ATTENDU que le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de services sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

ATTENDU que le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes comme le maintien de Postes Canada à titre de services publics, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de postes, l'amélioration du protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien de bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande à Monsieur Joël Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se fera pas sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activité.

QUE cette résolution soit envoyée à Monsieur Joël Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, à Madame Marie-Hélène Gaudreau, députée à la Chambre des communes, à Madame Jan Simpson, présidente nationale du Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes ainsi qu'à Madame Rebecca Bligh, présidente de la Fédération canadienne des municipalités.

¹Secrétariat du Conseil du Trésor « Consultations auprès des Canadiens », Canada.ca
<https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/consultations/consultationdes-canadiens.html>

Consulté le 5 septembre 2025. Termes entrés dans la barre de recherche « Examen de la Société canadienne des postes ».

2025-11-337

OFFRE DE SERVICES DE BUREAUTECH LAURENTIDES - ACHAT D'UNE IMPRIMANTE MULTIFONCTIONS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Bureautech Laurentides au montant de 8 880.00\$ plus les taxes applicables relativement à l'achat d'une imprimante multifonctions ainsi que les frais annuels de 1 500.00\$ pour le plan d'entretien « or ».

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, le contrat de services, tel que déposé, ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

QUE le montant de 8 880.00\$ soit financé par le fonds de roulement sur une période de sept (7) ans.

QUE la somme de 1 331.84\$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de cet achat.

QUE les frais annuels relativement au plan d'entretien « or » soit pris à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2025-11-338 PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE - BUDGET 2026

Il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2026 du Parc régional Montagne du Diable, telles que déposées.

ADOPTÉE

**2025-11-339 RIDL - APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 86 CONCERNANT LA
TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE 2026**

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal approuve le règlement numéro 86 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) concernant la tarification des services dispensés par celle-ci, tel que déposé.

ADOPTÉE

**2025-11-340 RIDL - COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE DES ENCOMBRANTS À L'AUTOMNE
2026**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) offre un service de collecte des encombrants sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens ont manifesté le désir qu'une collecte supplémentaire des encombrants soit tenue à l'automne afin de faciliter la disposition adéquate de ces matières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'une collecte supplémentaire des encombrants à l'automne 2026.

ADOPTÉE

2025-11-341

AUTORISATION AU PROCUREUR DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU qu'en vertu de l'entente relative à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC doit mandater un procureur pour représenter les municipalités participantes devant la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC CC-16121-09-25, a mandaté Me Dany Chamard, avocat, pour agir à titre de procureur devant la Cour municipale;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser Me Dany Chamard à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, en vertu de sa réglementation sur les systèmes d'alarme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'AUTORISER Me Dany Chamard à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2025-11-342

HORAIRE BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'horaire des salariés du bureau municipal soit de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00 le vendredi.

QUE la lettre d'entente No 2023-06 soit abrogée.

ADOPTÉE

2025-11-343

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE DE 3 417 500.00\$ - TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE DU 1^{ER} RANG DE WURTELE - PHASE 1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal demande à la Caisse Desjardins du Coeur des Hautes-Laurentides un emprunt temporaire de 3 417 500.00\$ pour le règlement numéro 212 décrétant une dépense de 3 417 500.00\$ et un emprunt de 3 417 500.00\$ pour réaliser des travaux de réfection de chaussée du 1^{er} Rang de Wurtele – Phase 1.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

ADOPTÉE

2025-11-344

RÉITÉRATION DE LA CONFIANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ENVERS LA DIRECTION GÉNÉRALE, LE PERSONNEL CADRE ET L'ENSEMBLE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la direction générale assume un rôle central dans la planification, la coordination et la mise en oeuvre des décisions du conseil municipal assurant ainsi la saine gouvernance, la continuité administrative et la qualité des services offerts aux citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des problématiques relatives au déroulement des élections municipales et aux événements qui ont mis à l'épreuve l'intégrité, la crédibilité et le professionnalisme du personnel municipal;

CONSIDÉRANT la rigueur et le respect des procédures démontrés par la direction générale, les cadres ainsi que par le personnel impliqué dans l'organisation du déroulement des élections;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît le professionnalisme, le dévouement et la compétence de la direction générale, du personnel cadre et de l'ensemble des employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions malgré les circonstances ayant pu susciter des critiques injustifiées, haineuses et diffamatoires sur les réseaux sociaux;

CONSIDÉRANT que la transparence, le respect mutuel et la collaboration entre les élus, la direction générale et le personnel municipal demeurent essentiels au bon fonctionnement de l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal réitère officiellement sa pleine confiance envers la direction générale dans l'exercice de ses fonctions administratives et opérationnelles.

QUE le conseil municipal exprime son appui indéfectible à la direction générale, au personnel cadre et à l'ensemble des employés municipaux pour leur travail professionnel et leur engagement au service des citoyens et des citoyennes de la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE la présente résolution soit diffusée publiquement afin d'assurer une reconnaissance claire et transparente du travail accompli par l'administration municipale.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la direction générale, au personnel cadre et à l'ensemble des employés municipaux.

ADOPTÉE

2025-11-345 CONFIRMATION DE LA FIN DE PROBATION - JOURNALIER

CONSIDÉRANT que la période de probation de Monsieur Anthony Courtemanche, journalier aux travaux publics, a pris fin le 5 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du contremaître aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme que Monsieur Anthony Courtemanche répond aux exigences du poste de journalier et que se termine sa période de probation le 5 novembre 2025.

QUE sa date d'ancienneté soit le 5 mai 2025.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2025-11-346 CONFIRMATION DE LA FIN DE PROBATION - JOURNALIER

CONSIDÉRANT que la période de probation de Monsieur Dominic Veaudry, journalier aux travaux publics, a pris fin le 6 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du contremaître aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme que Monsieur Dominic Veaudry répond aux exigences du poste de journalier et que se termine sa période de probation le 6 novembre 2025.

QUE sa date d'ancienneté soit le 5 mai 2025.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2025-11-347

CONFIRMATION DE LA FIN DE PROBATION - ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT que la période de probation de Madame Caroline Poirier, adjointe administrative, a pris fin le 1^{er} octobre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du contremaître aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme que Madame Caroline Poirier, adjointe administrative, répond aux exigences du poste et que se termine sa période de probation le 1^{er} octobre 2025.

QUE sa date d'ancienneté soit le 24 mars 2025.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2025-11-348

DÉPART À LA RETRAITE DE L'EMPLOYÉ NO 22-0002

CONSIDÉRANT que l'employé no 22-0002 prendra sa retraite à compter du 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT que cet employé a cumulé 52 années de loyaux services au sein de la Municipalité de Ferme-Neuve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal verse un montant de 1 000.00\$ à l'employé no 22-0002 pour son dévouement et sa contribution exceptionnelle à la Municipalité de Ferme-Neuve et lui souhaite une longue et belle retraite pleinement méritée.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2025-11-349

OFFRE DE SERVICES D'ANDRÉ MEILLEUR ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC. - REMPLACEMENT DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services d'André Meilleur entrepreneur électricien inc. au montant de 9 195.00\$ plus les taxes applicables relativement au remplacement des panneaux électriques.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Steve Dumoulin, contremaître aux travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le surplus de fonctionnement non affecté et que tout solde résiduaire soit retourné dans l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

2025-11-350

OFFRE DE SERVICES DU GROUPE CLR - ACHAT ET INSTALLATION DE GPS SUR CERTAINS VÉHICULES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite doter certains véhicules municipaux d'un système de géolocalisation (GPS) afin d'améliorer le suivi, la gestion et la sécurité des opérations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services du Groupe CLR au montant de 5 888.00\$ plus les taxes applicables relativement à l'achat et à l'installation de GPS dans certains véhicules municipaux ainsi que les frais mensuels de 238.00\$ plus les taxes applicables pour le service de géolocalisation de certains véhicules municipaux incluant les frais de satellite pour un des véhicules.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement de 2026.

ADOPTÉE

2025-11-351 ADJUDICATION CONTRAT FN-25-V-34 - RECONSTRUCTION DU PONT H064-047 WINDIGO - CHEMIN DES DOMAINES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de DWB Consultants au montant de 19 250.00 plus les taxes applicables relativement au contrat FN-25-V-34 pour la reconstruction du pont H064-047 Windigo - Chemin des Domaines.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le surplus de fonctionnement non affecté et que tout solde résiduaire soit retourné dans l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

2025-11-352 DEMANDE DE PROLONGATION ADDITIONNELLE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX SUR LA MONTÉE LEBLANC - PAVL, VOLET REDRESSEMENT, DOSSIER NO JCZ44847 - AJOUT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve a obtenu une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet redressement, dossier no JCZ44847, pour la réalisation de travaux sur la Montée Leblanc;

ATTENDU que les travaux autorisés dans le cadre de ce projet n'ont pu être achevés pour le 16 novembre 2025 en raison de l'ajout requis de glissières de sécurité visant à assurer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU que la demande formelle de prolongation ainsi que les arguments justifiant ce report soient joints à la présente résolution;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve a l'intention de terminer les travaux d'ici le 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à une demande formelle de prolongation de délai auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la réalisation des travaux sur la Montée Leblanc dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet redressement, dossier no JCZ44847.

QUE cette demande vise à permettre la réalisation complète des travaux d'ici le 31 août 2026.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à compléter les travaux selon la nouvelle échéance proposée et à respecter toutes les autres conditions prévues à l'entente d'aide financière.

ADOPTÉE

2025-11-353

RÉPARATION DU PLANCHER DU HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise un montant de 8 000.00\$ pour procéder à la réparation du plancher du hall d'entrée de l'hôtel de ville.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le surplus de fonctionnement non affecté et que tout solde résiduaire soit retourné dans l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

RETRAIT D'UN ÉLU POUR LA DÉLIBÉRATION D'UN SUJET

Monsieur le conseiller Richard Lévesque déclare que le fait de voter lors de l'appui à la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 5 112 025, 5 112 035, 5 112 042, 5 112 045, 5 112 050, 5 113 129, 5 113 181, 6 673 896 et 6 673 897 est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. À cet égard, il confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations et qu'il ne votera pas sur ce sujet. Monsieur le conseiller Richard Lévesque se retire de la séance du conseil à 20h15. Le quorum est maintenu.

2025-11-354

APPUI À LA DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR LES LOTS 5 112 025, 5 112 035, 5 112 042, 5 112 045, 5 112 050, 5 113 129, 5 113 181, 6 673 896 ET 6 673 897

CONSIDÉRANT que la propriétaire du lot 6 673 898 a déposé une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole afin d'exclure une parcelle des lots 5 112 025, 5 112 035, 5 112 042, 5 112 045, 5 112 050, 5 113 129, 5 113 181, 6 673 896 et 6 673 897 de la zone agricole (environ 12.01 km²).

CONSIDÉRANT que la parcelle des lots n'est pas actuellement une terre agricole;

CONSIDÉRANT que la parcelle des lots est constituée d'un chemin municipal et de terrains riverains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que la demande d'exclusion d'une parcelle des lots 5 112 025, 5 112 035, 5 112 042, 5 112 045, 5 112 050, 5 113 129, 5 113 181, 6 673 896 et 6 673 897, telle qu'identifiée à l'annexe 1, est conforme à la réglementation municipale et qu'elle appuie cette demande pour les lots ci-haut mentionnés au cadastre du Québec sur le territoire de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD LÉVESQUE RÉINTÈGRE LA SÉANCE DU CONSEIL

2025-11-355

CESSION POUR FIN DE PARC POUR UN DÉVELOPPEMENT SUR LE CHEMIN NIBI (LOT 6 680 946)

CONSIDÉRANT la demande de lotissement relativement au lot 6 680 946 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle, situé sur le Chemin Nibi, afin de créer trois (3) lots;

CONSIDÉRANT qu'afin de créer lesdits lots, la demande de lotissement est assujettie aux dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels édictés au règlement de lotissement numéro 24;

CONSIDÉRANT que les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du conseil et qu'il doit se prévaloir de l'une des trois propositions édictées à l'article 6.5 du règlement de lotissement numéro 24, soit:

1. Cède gratuitement à la Municipalité de Ferme-Neuve un ou des terrains qui doivent représenter 7,5% de la superficie totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale et situés à un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
2. Verse à la Municipalité de Ferme-Neuve une somme d'argent qui doit représenter 7,5% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale;
3. Cède gratuitement à la Municipalité de Ferme-Neuve un ou des terrains compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale et situés à un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel et verse à la Municipalité de Ferme-Neuve une somme d'argent représentant une partie de la valeur totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale. La valeur du ou des terrains cédés gratuitement et les sommes d'argent versées doivent représenter 7,5% de la valeur totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EXIGER du propriétaire du lot numéro 6 680 946 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, de verser à la Municipalité de Ferme-Neuve une somme d'argent qui doit représenter 7,5% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale.

ADOPTÉE

2025-11-356

GUIDE DES HAUTES-LAURENTIDES (2026-2027)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, le contrat de l'imprimerie l'Artographe pour la participation de la Municipalité à la 34^e Édition du Guide et carte touristique et carte vélo des Hautes-Laurentides 2026-2027 au montant de 995.99\$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2025-11-357

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE D'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance du guide du programme dans le cadre d'appel de projets en développement culturel pour les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle et s'engage à respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement culturel pour les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à respecter les modalités dans le cadre d'appel de projets en développement culturel pour les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle qui lui sont applicables.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage, si une aide financière pour son projet est obtenue à payer tous les coûts non admissibles associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

2025-11-358

OFFRE DE SERVICES D'AUDIO TSL (9265-0514 QUÉBEC INC.) - SONORISATION ET ÉCLAIRAGE POUR LE 125^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services d'Audio TSL (9265-0514 Québec inc.) au montant de 16 728.00\$ plus les taxes applicables relativement à la sonorisation et l'éclairage pour le 125^e anniversaire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Madame Eve Lamoureux-Cyr soit autorisée à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le fonds réservé pour le 125^e anniversaire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2025-11-359

AUTORISATION DE PAIEMENT ET SIGNATURE DE L'ENTENTE - 2W PRODUCTIONS INC. - SPECTACLE DE LES GARS DU NORD POUR LE 125^E ANNIVERSAIRE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise de verser un montant de 20 000.00\$ plus les taxes applicables à 2W Productions inc. relativement au spectacle de Les Gars du Nord qui aura lieu le 20 juin 2026 dans le cadre du 125^e anniversaire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE le conseil municipal autorise Madame Eve Lamoureux-Cyr, directrice des loisirs, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente telle que déposée.

QUE cette somme soit prise à même le fonds réservé pour le 125^e anniversaire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2025-11-360

AFFICHAGE DU DRAPEAU THÉMATIQUE DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits se déroulera cette année du 16 au 22 novembre 2025 à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à sensibiliser la population et les décideurs de l'importance d'offrir aux tout-petits des conditions favorisant leur développement global et leur bien-être;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont invitées à poser des gestes concrets démontrant leur engagement à placer la petite enfance au coeur de leurs priorités;

CONSIDÉRANT que le 17 novembre 2025 a été désigné comme journée symbolique pour afficher le drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve reconnaît le rôle essentiel qu'elle joue pour offrir aux familles et aux jeunes enfants un milieu de vie accueillant, sécuritaire et stimulant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'à l'occasion de la Grande semaine des tout-petits, la Municipalité de Ferme-Neuve procède à l'affichage du drapeau thématique le 17 novembre 2025;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve fasse la promotion de l'événement afin de mobiliser et sensibiliser l'ensemble de la communauté;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à placer la petite enfance au coeur de ses priorités et à soutenir toutes initiatives contribuant au développement et au bien-être des tout-petits et de leur famille.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 113-19 modifiant le règlement numéro 113 relatif à la circulation et au stationnement.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, de ce conseil, du règlement numéro 113-19 modifiant le règlement numéro 113 relatif à la circulation et au stationnement.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 212 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 190 000.00\$ ET UN EMPRUNT DE 4 190 000.00\$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE DU 1^{ER} RANG DE WURTELE - PHASE 1

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 212 décrétant une dépense de 4 190 000.00\$ et un emprunt de 4 190 000.00\$ pour réaliser des travaux de réfection de chaussée du 1^{er} Rang de Wurtele – Phase 1.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 212 DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE DE 4 190 000.00\$ ET UN EMPRUNT DE 4 190 000.00\$
POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE DU
1^{ER} RANG DE WURTELE - PHASE 1**

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, de ce conseil, du règlement numéro 212 décrétant une dépense de 4 190 000.00\$ et un emprunt de 4 190 000.00\$ pour réaliser des travaux de réfection de chaussée du 1^{er} Rang de Wurtele - Phase 1.

AFÉAS - CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CONTRE LA VIOLENCE

Présentation de la campagne de sensibilisation contre la violence par Madame Gaétane Brière, présidente du conseil d'administration de l'AFÉAS.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2025-11-361

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 17 novembre 2025 soit levée. Il est 20h54.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse